Motion Arnaud Bouverat et consorts – Tirer des plans sur le soleil plutôt que sur la comète : pour une planification globale du développement de l'énergie solaire sur les infrastructures publiques et parapubliques du canton de Vaud en collaboration avec les entreprises électriques

Texte déposé

Le développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable est une pièce maîtresse de la politique climatique d'une collectivité publique. Une étude publiée par l'Office fédéral de l'énergie au printemps dernier démontre que la transition énergétique suisse vers les énergies renouvelables est possible d'ici à 2050 avec une multiplication par cinq du rythme de déploiement du photovoltaïque. En parallèle, un rapport d'août 2019 rédigé par le bureau EBP Schweiz sur mandat du WWF Suisse montre qu'à l'exception de Bâle-Ville — sur plusieurs points — la plupart des cantons sont à la traîne en matière de politique énergétique sur le bâti. Le canton de Vaud est notamment mal noté sur ses prescriptions en matière d'énergies renouvelables.

En lien avec le projet de budget 2020, le Conseil d'Etat a communiqué sa volonté de s'engager de manière renforcée pour le climat. Il a notamment décidé de renforcer le programme Bâtiment, qui participe au développement des énergies renouvelables. Si ce programme dédié notamment au solaire thermique n'impacte pas les bâtiments ou les infrastructures appartenant à la Confédération et aux cantons, conformément à l'article 57 de l'ordonnance sur l'énergie (OÉn), le programme d'encouragement à la production d'électricité solaire soutient aussi — via Pronovo — les projets de ces collectivités publiques.

Le canton dispose parmi les 1400 bâtiments dont il est propriétaire de grandes surfaces particulièrement bien orientées pour la production d'énergie solaire — toits et façades — si l'on en croit les notes attribuées par le cadastre solaire des toits de bâtiments. Par l'intermédiaire de participations ou de subventionnements, l'Etat collabore également avec quantités d'entités parapubliques qui disposent également de grandes surfaces bâties. Ces bâtiments publics — administration, CHUV, établissement de formation — ou parapublics fondations, hôpitaux, entrepôts, locatifs des caisses de pension / des Retraites populaires... ont tous des besoins énergétiques propres et sont de surcroît localisés très souvent à proximité de lieux à forte densité de population et donc consommation d'énergie. Si des crédits de rénovation de bâtiment étatiques prévoient l'installation au coup par coup de panneaux solaires conformément à l'article 10 de la Loi sur l'énergie (LVLEne), nous ne disposons pas d'un plan de développement coordonné de production d'énergie solaire en complément des concepts énergétiques communaux et des planifications énergétiques territoriales soutenues par la Direction de l'énergie. Il est à craindre que des opportunités existantes ne soient pas forcément saisies sur des bâtiments dont la rénovation n'est pas programmée à court terme ou qui n'appartiennent pas directement à l'Etat. En sus, les évolutions technologiques permettent d'imaginer à l'avenir l'installation de dispositifs photovoltaïques sur d'autres infrastructures que les bâtiments tels que parkings, abords de routes, etc...

Pour mettre un coup d'accélérateur au développement de l'énergie solaire sur notre canton, il convient à notre sens de mettre en place une planification globale et coordonnée du développement de l'énergie solaire sur des bâtiments publics et parapublics; en plus de répondre aux besoins propres des services de l'Etat en énergie, cet investissement aurait bien entendu pour ambition de servir à alimenter le réseau en matière d'électricité solaire; dans les cas où le potentiel de stockage existe pour une utilisation ultérieure, des développements du

solaire thermique peuvent être tout autant opportuns. Cette stratégie tant en matière photovoltaïque que thermique permettrait de dépasser les démarches individuelles et privées conduisant à l'installation de panneaux solaires. Elle doit garantir que le secteur public ne rate pas le tournant énergétique et soit au contraire précurseur en la matière. Dans la mesure du possible, pour le volet photovoltaïque, l'Etat privilégierait dans cette planification la collaboration avec les entreprises électriques locales en mains publiques. Ces installations pourront en principe bénéficier de la rétribution fédérale unique.

Il est donc demandé au Conseil d'Etat d'établir un inventaire des potentiels et une planification globale du développement de l'énergie solaire — thermique et photovoltaïque — sur les infrastructures publiques et parapubliques du Canton de Vaud. Une collaboration sera assurée avec les entreprises électriques en mains publiques pour le volet photovoltaïque. Pour sa réalisation, le Conseil d'Etat est invité à établir un calendrier de réalisation et à fixer au besoin un cadre légal ou règlementaire assurant la collaboration des entités concernées pour atteindre cet objectif.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Arnaud Bouverat et 41 cosignataires

Développement

M. Arnaud Bouverat (SOC): — La motion est suscitée par une étude, parue au mois d'août dernier, publiée par le bureau EBP Schweiz (European business products), sur mandat du WWF Suisse (World Wildlife Fund). Cette étude montre qu'à l'exception de Bâle-Ville, la plupart des cantons sont très en retard, sur plusieurs points, en matière de politique énergétique sur le bâti. Le canton de Vaud notamment est particulièrement mal noté sur ses prescriptions en matière d'énergie renouvelable.

Le Conseil d'Etat n'est toutefois pas demeuré inactif. Dans le projet de budget 2020, il a déjà annoncé vouloir renforcer le programme Bâtiments. Une motion déposée avant la pause estivale par notre collègue Régis Courdesse (19_MOT_103) proposait de renforcer le subventionnement du développement des énergies renouvelables, en complément du programme Bâtiments, au moyen d'un fonds supplémentaire. Par le biais de sa motion, déposée en 2014 (14_MOT_057), feu notre collègue Jean-Marc Chollet avait permis de modifier la Loi sur l'énergie afin d'y introduire l'obligation, pour le Conseil d'Etat, dans le cas de tout nouveau bâtiment ou de toute rénovation importante, d'examiner l'opportunité de développer des énergies renouvelables. Mais l'obligation introduite la Loi sur l'énergie ne s'applique pas au parc immobilier existant. Par contre, nous recevons de manière régulière un *Rapport sur l'efficacité énergétique* établi par le Service des bâtiments, qui reprend de manière ponctuelle les bâtiments exemplaires sur lesquels les énergies renouvelables ont pu être développées dans le passé, ou pour des projets de développements futurs.

Avec cette motion, nous souhaitons donner un coup d'accélérateur à cette politique, avec une planification solaire globale, à plusieurs niveaux, dont le premier serait une extension du domaine d'application de la planification. Il s'agirait tout d'abord d'aller au-delà du secteur public et de collaborer avec le secteur parapublic, pour développer l'équipement de dispositifs pour l'énergie renouvelable. D'autre part, il s'agirait de ne plus se cantonner seulement aux bâtiments, mais d'envisager tous les types d'infrastructures. Notre collègue Volet a évoqué tout à l'heure les bords d'autoroutes dont le potentiel est très inexploité en Suisse. Cela aussi nécessite une planification qui ne porte pas seulement sur la logique bâtiments, mais sur l'ensemble des infrastructures. Il faut dire aussi qu'en la matière, les progrès technologiques vont permettre de développer les énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, sur d'autres supports que les seuls bâtiments ou les toits. Nous appelons donc l'Etat de Vaud à une logique de prospection, dans notre canton, en coordination avec les autres acteurs publics et parapublics. Pour vous rassurer, je tiens à vous dire qu'il ne s'agit pas de mettre des panneaux solaires sur la Cathédrale pour faire de notre canton le Temple de l'énergie solaire!

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.